

**Modification du droit régissant les entreprises de transport par route et du droit pénal des transports**

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 21 janvier 2015, concernant l'objet susmentionné, nous est bien parvenu. Nous vous en remercions.

Après vérification des projets d'actes normatifs et des documents explicatifs et après consultation de l'entreprise cantonale de transport TransN, nous jugeons pertinentes les modifications proposées. Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 4 mars 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND